

Le porteur du projet s'engage à :

- Informer la filière BRAIN-TEAM de tout cofinancement envisagé ou obtenu (nom du financeur, montant) ;
- Prévenir la filière BRAIN-TEAM dans les plus brefs délais en cas de changement dans le déroulement du projet ;
- Fournir les pièces demandées par la filière BRAIN-TEAM (descriptif du projet, devis, factures, ...) ;
- Élaborer et mettre à disposition l'outil dans un délai de 12 mois suivant l'annonce des projets lauréats ;
- Mentionner le soutien de la filière BRAIN-TEAM (nom, logo) sur l'outil élaboré ;
- Ne pas faire de profits avec l'outil développé ;
- Fournir à la filière un descriptif de l'outil élaboré, voire des images si applicable, dès sa finalisation, afin que la filière puisse en faire la promotion sur ses outils de communication ;
- Autoriser la filière à communiquer librement sur le projet et l'outil élaboré, ainsi que sur le soutien qu'elle lui apporte, et ce à tout moment du développement du projet ;
- Venir présenter l'outil élaboré à un événement organisé par la filière si celle-ci le sollicite.
- De manière générale, respecter les conditions de l'appel à projet ainsi que le cahier des charges du projet

Le porteur du projet reconnaît avoir pris connaissance de la charte et en accepte les dispositions.

☐ Je déclare avoir pris connaissance de la charte et m'engage à la respecter dans son intégralité

Date :

Nom et prénom :